

# Fiche de poste

## Agent de de développement

### Nature de l'emploi

Dans le cadre d'une création de poste, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade (Ligue AuRA FFME) propose un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein. Le poste est à pourvoir en date du 18 septembre 2023.

### Missions

#### **Missions de terrains**

Encadrement en escalade : stages, aide sur les compétitions, ouvertures, formations.

#### **Formation fédérale**

Gestion administrative des brevets fédéraux, comptabilité des brevets fédéraux et stages montagne et escalade.

#### **Communication**

- Vers les clubs : veille info FFME, subventions, appels à projet
- Vers les élus du CODIR : veille invitation évènements Ligue, CT, AG CT, réunions institutionnelles
- Vers partenaires institutionnels : veille invitation évènements Ligue, AG Ligue
- Rédaction newsletter
- Animation des réseaux sociaux, mise à jour du site Internet
- MAJ liste de diffusion

#### **Comptabilité**

Pointage, archive, saisie des factures dans SAGE.

#### **Réunions**

ETR (Equipe Technique Régionale) : CT /Ligue  
Salariés Ligue

#### **Autres tâches administratives**

AG : rapport d'activité

- cartographie des licenciés (âge, répartition géographique, catégories socio professionnelles, pratiques, lieux de pratique)
- cartographie des clubs (répartition géographique, nombre de licenciés, membres du bureau, vie du club)
- typologie et maillage territoriaux des Structures Artificielles d'Escalade
- invitation, présence, gestion vote, CR

Accompagnement des clubs dans la réalisation des tâches de gestion administrative (comptabilité, dossier de subventionnement, dossier Presse....)

## **Modalités du poste**

- Groupe de Classification : technicien groupe 4 ou groupe 5 de la Convention Collective National du Sport en fonction de l'expérience et de la qualification.
- Salaire à définir en fonction de l'expérience et de la qualification.
- Durée de travail : 205 jours à plein temps.
- Répartition du temps de travail : conformément à l'avenant 123 du 18 octobre 2017 relatif au forfait annuel en jours : personnel non cadre itinérant. Un programme prévisionnel semestriel sera établi. Les temps de trajet sont comptabilisés dans le temps de travail.
- Maximum de 18 week-ends travaillés par année civile.
- Les lieux de travail habituels sont les lieux de formations, stages et événements loisirs dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Possibilité de télétravail (mise à disposition d'un ordinateur portable, propriété de la ligue). Les déplacements sont nombreux et fréquents.
- Participation de la Ligue AuRA FFME au forfait téléphonique (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Frais de déplacements : ils ne prennent pas en compte les déplacements domicile - siège social de la Ligue (Voiron). Tous les autres déplacements sont calculés au départ du lieu d'habitation, sur la base du taux de remboursement de la Ligue AuRA FFME (cf. règlement intérieur salarié et financier de la ligue).
- Remboursement des frais de bouche et d'hébergement (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Mutuelle, tickets restaurants, chèques vacances et équipement en matériel (escalade).

## **Compétences et qualités requises**

- Réactivité, efficacité.
- Bonnes qualités relationnelles.
- Bonnes compétences pédagogiques et capacité de communication.
- Connaissances comptables et maîtrise du logiciel SAGE
- Connaissance du milieu fédéral FFME : notamment le fonctionnement des clubs, la formation, la compétition.
- Capacité avérée à travailler en autonomie, en télétravail, pour les tâches administratives.
- Capacité avérée à travailler en équipe.
- Maîtrise des outils numériques : Word, Excel, Power Point, logiciel de messagerie, intranet FFME, site internet.
- Esprit d'initiative, rigueur et organisation dans la gestion quotidienne.

## **Qualifications requises**

Diplôme de niveau licence minimum (niveau 6)

Qualifications professionnelles en escalade : DE perfectionnement sportif mention escalade ou

mention escalade en milieux naturels

Qualifications fédérales telles qu'ouvreur niveau 1 de compétitions escalade, instructeur escalade ou autre seront un plus.

Titulaire du permis B.

### **Rattachement du poste**

Relation hiérarchique : le directeur de la Ligue AuRA FFME

Relations de collaboration : la présidente et la trésorière de la Ligue AuRA FFME et ponctuellement les autres élus et salariés de la ligue.

### **Procédure de recrutement**

CV + lettre de motivation à envoyer par e-mail à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Montagne et Escalade **avant le 31 juillet 2023** à :

[c.bellissent@ffmeaura.fr](mailto:c.bellissent@ffmeaura.fr)

[president@ffmeaura.fr](mailto:president@ffmeaura.fr)

[tresorier@ffmeaura.fr](mailto:tresorier@ffmeaura.fr)

Après sélection des dossiers, entretien au cours duquel le candidat aura l'occasion de présenter (format au choix du candidat : oral, document écrit, vidéo-projection etc.) sa conception de la mise en œuvre des missions décrites ci-dessus et de son intégration au sein de l'ETR.

Les entretiens seront répartis entre le vendredi 8 et le mardi 12 septembre 2023, ils se dérouleront à Voiron, au siège de la Ligue.